



30 Juillet 2006

Déclaration de Conformité à la norme européenne RoHS

En regard des obligations légales de la Communauté Européenne (CE) concernant la restriction de l'usage de certaines substances dans les équipements électriques et électroniques.

JVC Professional Europe Limited (ci-après mentionnée JPE) certifie par la présente qu'à partir du 1^{er} juillet 2006 tous les produits JVC importés au sein de la CE par JPE pour un usage intra-communautaire ont été manufacturés en conformité avec la directive 2002/95/EC de l'Union Européenne.

La confirmation de l'état de conformité par nos fournisseurs implique que les produits ne contiennent pas de substances réglementées dans des concentrations dépassant les valeurs fixées par l'Article 4(1) de la Directive RoHS - LSDEEE ou que la suppression des substances réglementées n'est pas techniquement possible et que la présence de ces substances dans des concentrations supérieures à celles fixées par la directive est autorisée dans le cadre d'applications particulières qui sont listées dans l'Annexe de la Directive RoHS - LSDEEE.

Les concentrations maximales et les substances réglementées dans une matière homogène sont :

Plomb	0.1%
Mercuré	0.1%
Chrome Hexavalent	0.1%
Polybromobiphényle (PBB)	0.1%
Polybromodiphénylséthers (PBDE)	0.1%
Cadmium	0.01%

JPE fournira des Déclarations de Conformité individuelles pour les produits JVC sur demande.

Pour JVC Professional Europe Limited

K.Yoshikawa
Président Directeur Général

JVC professionnel Europe Ltd
Succursale France

1 avenue Eiffel 78422 CARRIERES SUR SEINE CEDEX
Siren 451 229 041-RCS Versailles-Code NAF 514 F - TVA FR 46451229041
Tél : 01 61 04 11 92 - Télécopie : 01 61 04 12 92